

Remboursement de frais 2025/2026



Remboursement des frais pour les compétitions nationales et régionales

- *Pas de remboursement des déplacements.*
- *si hébergement, 30€ par nuit et par joueur).*
- *Championnats de France : indemnité forfaitaire de 200€. L'indemnité ne sera attribuée que si le joueur ou la joueuse évolue avec le maillot du club.*

Pas de remboursement pour le niveau départemental.

L'indemnisation des coachs sera étudiée au cas par cas.

Remboursement des frais par équipes : Prise en charge du remboursement des frais de déplacements d'une voiture par équipes adultes ou jeunes (0,18€/km) .

Remboursement des frais pour les stages jeunes : Prise en charge de 20% des frais d'inscriptions aux stages régionaux et nationaux. Pas de remboursement pour les stages départementaux. Les frais de déplacements ne sont pas pris en charge.

Remboursement des frais pour les stages de formation d'entraîneurs et de formation en arbitrage : Prise en charge en totalité des frais d'inscriptions pour les cadres effectuant des formations fédérales en arbitrage. S'agissant des formations techniques, le stagiaire paie sa formation qui lui sera remboursée s'il s'investit dans l'entraînement du club (1 séance par semaine) l'année suivant sa formation.

Demande de défiscalisation :

Ne pouvons faire l'objet d'une défiscalisation que les frais de déplacement pour les actions suivantes :

- L'accompagnement d'une équipe en championnat départemental, régional ou national.
- L'accompagnement de jeunes dans les compétitions individuelles organisées par la fédération : critérium fédéral, finale des championnats individuels régionaux ou nationaux, finales par classement régionales ou nationales.
- L'accompagnement d'un jeune en stage régional ou national.
- Toute autre mission pour laquelle, on a été expressément mandaté par le club.
En particulier, les tournois sont exclus du domaine de la défiscalisation.